



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 16 JUIN 2006

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 16 JUIN 2006**



ORDRE DU JOUR



SOCIETE GENERALE DE BANQUES EN COTE D'IVOIRE

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital de 15.555.555.000 de francs CFA
Siège Social : 5 & 7, Avenue Joseph Anoma
01 BP 1355 ABIDJAN 01
N° RCCM CI-ABJ-1962-B-2641
Liste des Banques de C.I. N° 8
Agrément CREPMF N° TCC-02/99

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2006

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31/12/2005.
- Rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31/12/2005.
- Approbation du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31/12/2005 concernant les opérations visées par l'article 438 et suivants de l'Acte uniforme relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.
- Approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31/12/2005.
- Affectation des résultats, attribution de dividendes et fixation de la date de mise en paiement des dividendes.
- Quitus et décharge de leur gestion aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes.
- Renouvellement des mandats de trois Administrateurs.
- Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes titulaire et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes titulaire.
- Nomination de deux Commissaires aux Comptes suppléants.
- Questions diverses.



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2006

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous présenter, conformément à nos statuts, notre rapport sur l'activité de la banque et soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2005.

Au cours de l'année 2005, les économies des Etats membres de l'UEMOA ont évolué dans un environnement marqué par l'effervescence des marchés pétroliers, la faiblesse des cours mondiaux des matières premières exportées, en particulier du coton, et la persistance de tensions socio-politiques dans certains Etats.

Grâce toutefois au redressement de la production agricole de la campagne 2005/2006, le taux de croissance de l'Union s'est établi à 3,5% contre 3,1% en 2004. Mais il reste très en deçà du niveau requis pour faire reculer la pauvreté.



En Côte d'Ivoire, l'activité économique s'est ressentie du retard accusé dans le processus de paix, de la persistance d'un climat d'insécurité et des effets prolongés des événements survenus en novembre 2004. Elle a néanmoins fait preuve d'une étonnante résistance.

Bénéficiant du bon comportement des secteurs primaire et surtout secondaire, le PIB réel a ainsi progressé de 1,8%, contre 1,6% l'année précédente.

En hausse de 4,4%, le secteur primaire doit en grande partie cette performance à l'envolée de l'extraction pétrolière. Grâce à la mise en exploitation d'un nouveau gisement, 14,5 millions de barils ont été extraits, contre 7,9 millions en 2004. Cela a permis de compenser l'évolution décevante de l'agriculture d'exportation (-0,2%), tirée vers le bas par les médiocres résultats obtenus pour l'huile de palme, le coton, le café et l'ananas. La production cacaoyère s'est avérée par contre meilleure que prévu, atteignant 1.396.400 tonnes contre 1.315.000 tonnes en 2004. La grande campagne 2005/2006 a bénéficié de bonnes conditions climatiques. Mais il est regrettable que la qualité des fèves se soit détériorée, phénomène qu'il convient d'enrayer au plus tôt. Quant à l'hévéaculture, elle a été encouragée par des cours mondiaux rémunérateurs. Aussi la production de caoutchouc naturel a-t-elle continué de progresser.

Affichant une hausse de 7,5%, le secteur secondaire a agréablement surpris. Une reprise est intervenue dans l'agroalimentaire et le BTP, et l'industrie pétrolière a tiré profit de conditions de marché particulièrement favorables. La société Ivoirienne de Raffinage a ainsi réalisé un remarquable exercice, le fort accroissement de ses ventes à l'export ayant largement compensé le tassement de la consommation nationale. Par contre les industries du bois ont été à la peine, et la filière textile/habillement, victime de la fraude et de la contrefaçon, a poursuivi son déclin.

Comme on pouvait s'y attendre, une baisse est à déplorer dans le secteur tertiaire, quoique d'ampleur assez limitée (-2,8%). La plupart des branches de ce secteur étant très sensibles au contexte socio-politique, la morosité a dans l'ensemble prévalu. Transports, commerce et services aux entreprises ont été affectés. Les activités bancaires et d'assurance ont néanmoins résisté, tandis que les télécommunications maintenaient un rythme de développement très soutenu.



Comme dans l'ensemble de la sous-région, le renchérissement des produits pétroliers a pesé sur l'indice harmonisé des prix à la consommation. Celui-ci a augmenté de 3,9% en glissement annuel, contre 1,4% en 2004, débordant largement la limite de 3% fixée par les critères de convergence.



Ces mêmes produits pétroliers ont vu leur part dans les échanges extérieurs s'accroître sensiblement, masquant la diminution des échanges des autres catégories de biens, qui a touché tant les importations que les exportations, conséquence des insuffisantes performances des grandes filières agricoles ainsi que de la faiblesse de l'activité économique.

Bien qu'il demeure confortable, le solde excédentaire de la balance commerciale s'est encore contracté, tombant en dessous des 800 milliards.



Au niveau des finances publiques, les efforts déployés par les Administrations concernées (Impôts et Douanes) ont permis d'obtenir une progression des recettes fiscales de 0,9%, en dépassement de l'objectif budgétaire. Les moins values enregistrées par les prélèvements sur les exportations de cacao (DUS) ont été compensées par des rentrées plus fortes au titre de l'impôt sur les bénéfices.

Bénéficiant de la bonne tenue des recettes non fiscales, qui incluent les revenus du pétrole et du gaz, ainsi que de l'accroissement des dons, recettes totales et dons ont augmenté de 3,3%, atteignant 1.564,1 milliards.

Dans le même temps, les dépenses courantes n'ont pu être stabilisées comme prévu, accusant une hausse de 4,1%. Pour contenir à 1.651,8 milliards le montant global des dépenses de l'Etat, soit une baisse de seulement -0,8%, les investissements ont été sacrifiés et le service de la dette n'a été que partiellement assuré. Les arriérés se sont donc accumulés.

Malgré ces restrictions, le solde budgétaire a enregistré un déficit évalué à 87,7 milliards, inférieur néanmoins à celui de l'année précédente (150,7 milliards).



D'après les estimations du Ministère de l'Economie et des Finances, l'encours de la dette totale de l'Etat ressortait à 5.499,6 milliards à fin décembre dernier, contre 6.089,7 milliards un an plus tôt (-9,7%), dont 971,2 milliards de dette intérieure et 4.528,4 milliards de dette extérieure. Cette dernière est constituée à hauteur de 45,5% de dette bilatérale, 27,4% de dette multilatérale et 27,1% de dette commerciale. Le service dû représenterait 35,5% des recettes fiscales et 10,8% des exportations de biens et services.

Le dialogue avec les institutions multilatérales (FMI et Banque mondiale) s'est poursuivi tant bien que mal, mais les décaissements sont restés suspendus. Leur reprise est avant tout tributaire du remboursement des arriérés accumulés avec la Banque Mondiale, qui s'élèvent à 140 milliards.



Enfin, l'évolution des agrégats monétaires fait apparaître :

- une hausse importante des avoirs extérieurs nets (704,5 milliards/ +9,8%)
- un alourdissement de la position nette du gouvernement vis-à-vis de la Banque Centrale (379,5 milliards/ +10,4%)
- une variation faiblement positive des crédits au secteur privé (1.189,3 milliards/ +1,3%), encourageante dans le contexte actuel. La qualité du portefeuille des banques s'est même améliorée, le taux de dégradation ressortant à 22,7% contre 25,1% au 31/12/2004.
- une nouvelle progression de la masse monétaire (2.081,2 milliards /+7,4%), dont le montant reste cependant assez éloigné de celui d'avant crise. Parmi ses composantes, l'évolution satisfaisante des dépôts bancaires (+4,7%) mérite d'être relevée.



ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SGBCI

Evoluant dans un environnement peu porteur, le système bancaire s'est convenablement comporté. En légère hausse, les encours de dépôts et de crédits avec la clientèle se situent néanmoins à un niveau historiquement très bas.

Bien que le rendement des crédits ait continué de se réduire, ce dont les emprunteurs ne se plaignent pas, les gains de productivité et de moindres besoins de provisionnement expliquent que, dans l'ensemble, les bénéfices se soient inscrits en hausse, même s'il existe de grandes disparités entre les Etablissements.

Pour sa part la SGBCI a intensifié ses efforts pour se moderniser. Ils ont porté notamment sur :

- le renforcement du contrôle interne et de la sécurité des opérations, rendu indispensable par l'aggravation de la délinquance financière
- la création de nouveaux outils destinés à mieux suivre la production et à optimiser la gestion
- la réorganisation de la Direction du Réseau et des Relations Clientèle, destinée à rationaliser et redynamiser l'action commerciale
- la poursuite de la centralisation des tâches de back-office.

● Les emplois

Au 31 décembre les créances sur la clientèle s'élevaient à 242,5 milliards contre 251,5 milliards à fin décembre 2004. Cette diminution de 3,5% recouvre :

- un net fléchissement des crédits accordés aux entreprises (-5,2%). Celles-ci ont connu pour la plupart une activité ralentie et leurs besoins courants se sont réduits. Par ailleurs, les utilisations des lignes ouvertes dans le cadre de la campagne cacaoyère ont été nettement inférieures à celles observées à la même date de l'année précédente. Comme par le passé, nos interventions ont été réservées aux opérateurs dont la solvabilité est bien établie, auprès desquels nous avons préservé nos positions.

Quant aux engagements portés au titre des crédits d'équipement, ils se sont fortement contractés, les décaissements intervenus en 2005 étant inférieurs aux amortissements des crédits anciens. Les entreprises ont réalisé peu d'investissements, limités aux renouvellements strictement nécessaires.

- une vigoureuse reprise des crédits aux particuliers (+13,5%) : la commercialisation des crédits à la consommation a été relancée au deuxième semestre pour ne prendre vraiment son essor que dans les derniers mois de l'année. La campagne publicitaire, dénommée « Fête des Prêts », qui s'est déroulée de mi-décembre 2005 à mi-janvier 2006, a rencontré un vif succès.

Par contre pour les prêts immobiliers, faute de demande, les engagements n'ont cessé de décroître, tirant vers le bas le taux de progression de l'encours global des crédits aux particuliers.

- une stabilisation des créances nettes en souffrance à un faible niveau, conséquence heureuse de l'assainissement du portefeuille et de la sélectivité toujours de mise lors de l'octroi de nouveaux concours.

- **Les engagements par signature**

En baisse de 7,6% en données à fin de période mais stables en données moyennes, ces engagements ont été affectés par d'importantes tombées de crédits documentaires et de cautions marchés intervenues au dernier trimestre. Les cautions marchés étant pour la plupart liées à l'exécution de commandes publiques de travaux ou d'équipements, leur rebond est tributaire d'une reprise des investissements de l'Etat.

- **Les dépôts**

Au 31 décembre, les dépôts de la clientèle atteignaient 314,1 milliards, contre 309 milliards à fin décembre 2004. Cette modeste progression de 1,6%, est d'autant plus encourageante qu'elle marque une inversion de tendance par rapport à l'année précédente, au cours de laquelle ces dépôts s'étaient inscrits en baisse de 4,8%, et qu'elle s'est produite sans action volontariste de notre part. Les emplois variant peu, et les excédents de trésorerie demeurant confortables, la recherche de ressources nouvelles ne constitue pas une priorité.

Les dépôts à vue et d'épargne des particuliers se sont très bien comportés, augmentant respectivement de 4,6% et 3,7%. Par contre les capitaux confiés par les entreprises ont légèrement diminué (-1,6%). Leur part dans les dépôts globaux se réduit peu à peu : de 39,9% à fin 2003, elle est revenue à 36,2% à fin 2005.

- **Les investissements**

Le programme de modernisation implique des investissements croissants. Ils se sont élevés à 2,5 milliards en 2005, contre 1,9 milliards l'année précédente.

Dans ce total, les dépenses immobilières entrent pour 1 milliard. Elles ont été principalement affectées à des travaux de rénovation et d'aménagement des locaux du siège et des agences. Les investissements informatiques se sont pour leur part élevés à 886 millions, les principales dépenses concernant l'acquisition de distributeurs de billets, le remplacement de serveurs centraux, ou le renouvellement partiel des matériels bureautiques.

- **Les résultats**

La bonne tenue des produits tirés des opérations interbancaires et financières (intérêts sur prêts accordés aux banques, sur titres de placement, tels que bons du trésor ou obligations, dividendes des participations) s'est avérée insuffisante pour compenser la forte diminution des produits d'intérêts sur les opérations avec la clientèle.

Celle-ci s'explique surtout par le net fléchissement du rendement des emplois. Le taux des crédits est orienté à la baisse et cette tendance est appelée à perdurer.

Les produits d'intérêts étant en recul de 11%, un allègement du coût des ressources a été recherché. Il a permis de ramener à -9,8% la baisse des produits nets d'intermédiation.

Plus satisfaisante aura été l'évolution des commissions de services et produits divers, en hausse de 5%. Comme l'année précédente les commissions sur opérations internationales et sur opérations de change se sont distinguées. Celles liées à la tenue des comptes se sont bien comportées, ainsi que les produits sur engagements par signature. Par contre les produits tributaires du niveau d'activité de la clientèle d'entreprises ont continué de régresser, de même que les recettes générées par la monétique et les opérations Western-Union. Ces dernières ont été affectées par la multiplication de nouveaux points de vente par des agents concurrents.

En conséquence le Produit Net Bancaire s'est établi à 35,8 milliards contre 37,1 milliards en 2004, soit une baisse de 3,3%. Le fait que celle-ci soit de bien moindre ampleur que l'année précédente, où elle avait atteint -7%, laisse espérer une stabilisation, voire un redressement au cours du présent exercice.

Gonflés par des charges et ajustements à caractère exceptionnel, alors que les mesures de restructuration prises en 2003, qui avaient porté sur l'allègement du dispositif d'exploitation, n'ont eu que des effets résiduels, les frais généraux ont augmenté de 1,9%. De ce fait, le Résultat Brut d'Exploitation s'est établi à 16,7 milliards, en diminution de 8,7%.

Quoiqu'encore élevées, les dotations brutes aux provisions sur créances douteuses ont bien baissé tandis que les reprises de provisions ont été aussi importantes que l'année précédente. Aussi le coût net des risques clientèle (dotations moins reprises), n'a-t-il guère dépassé 289 millions.

Quant aux mouvements touchant les provisions pour risques et charges, ils se sont soldés par une reprise nette de 751 millions, après que toutes les charges aient été couvertes, en application des nouvelles normes internationales IAS.

Les produits et charges exceptionnels ou sur exercices antérieurs ont été obérés par divers règlements qui ont permis de clôturer des dossiers litigieux anciens.

Afin de se prémunir contre les aléas, compte tenu des incertitudes qui entourent toujours la sortie de crise, une nouvelle dotation au Fonds Bancaire pour Risques Généraux a été constituée à hauteur de 3,5 milliards, portant le montant de ce Fonds à 13,6 milliards.

Après passation de ces écritures d'inventaire et imputation de la charge fiscale, est ressorti un bénéfice net de 6.028 millions, contre 4.528 millions en 2004, soit une progression de 33,1%.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2006

Mesdames, Messieurs,

Nous soumettons à présent à votre approbation le bilan et le compte de résultat arrêtés au 31 décembre 2005.

Le résultat net comptable s'élève à 6.027.587.180 fcfa. Compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent (1.266.122.837 fcfa), le bénéfice disponible ressort à 7.293.710.017 fcfa.

Nous vous proposons de le répartir de la manière suivante :

• réserve légale (15%)	904.138.077 fcfa
• dividendes	6.222.222.000 fcfa
• report à nouveau	<u>167.349.940 fcfa</u>
	7.293.710.017 fcfa

Ces dispositions permettraient d'allouer un dividende brut de 2.000 fcfa par action, soit 40% du nominal.

La situation financière de la SGBCI est très saine et ses fonds propres largement suffisants pour faire face aux besoins actuels et même à une forte reprise de son développement, qui ne manquera pas de se produire dès que l'environnement le permettra.

En effet, après cette distribution, **les fonds propres effectifs**, comprenant le Fonds pour Risques Bancaires Généraux, s'établiront à 46,5 milliards. Sur la base des encours de crédit pondérés actuels, le ratio de solvabilité dépassera 16%, pourcentage bien supérieur au minimum réglementaire de 8%.

Nous vous remercions d'approuver les comptes qui vous sont présentés, ainsi que l'affectation du résultat qui vient de vous être proposée.

Nous vous prions de bien vouloir donner quitus et décharge de leur gestion aux Administrateurs et Commissaires aux Comptes en fonction au cours de l'exercice et de donner quitus entier et définitif de sa gestion d'Administrateur à M. Michel MIAILLE.

Le Conseil vous propose par ailleurs de renouveler pour une nouvelle période de trois ans les mandats d'administrateurs exercés par MM. Tiémoko Yadé COULIBALY, Didier ALIX et GROUPE ATHENA AFRIQUE, représenté par M. Hugues de ROQUETTE-BUISSON.

Le Conseil vous propose enfin :

- de renouveler le mandat de la société Ernst & Young en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour une durée de six exercices.
- de nommer la société SIGECO en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour une durée de six exercices.
- de nommer le Cabinet UNICONSEIL, représenté par M. TIEMELE Yao Djué, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant de la société Ernst & Young, pour une durée de six exercices.
- de nommer M. FOFANA Lamine, expert comptable diplômé, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant de la société SIGECO, pour une durée de six exercices.

En conformité avec la réglementation en vigueur, ces propositions sont soumises à l'approbation préalable de la Commission Bancaire.

Nous voudrions, en terminant, exprimer nos remerciements à l'ensemble de nos collaborateurs pour l'efficace contribution qu'ils apportent au développement de notre Maison.

Le Conseil d'Administration



**RAPPORT GENERAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BANQUES EN
CÔTE D'IVOIRE, S.A.
SGBCI**

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

MAZARS & GUERARD
01 B.P. 3989 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 10.000.000
R.C.C.M. Abidjan 10018354

ERNST & YOUNG
5, avenue Marchand
01 B.P. 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

MAZARS & GUERARD
01 BP 3989 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 10.000.000
R.C.C.M. Abidjan 10012354

ERNST & YOUNG
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BANQUES EN CÔTE D'IVOIRE, S.A. SGBCI

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire, S.A. (SGBCI), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- le respect de la réglementation prudentielle,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi,
- le fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables édictés par le Plan Comptable Bancaire de l'UMOA.

II. RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION PRUDENTIELLE

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques relatives au respect de la réglementation prudentielle.

Nous devons porter à votre attention les informations suivantes :

- Le ratio de structure du portefeuille de l'établissement est de 7,3 % au 31 décembre 2005 alors que le minimum réglementaire est de 60 %. Il convient de noter que cette situation résulte des difficultés d'obtention des accords de classement auprès de la Banque Centrale.
- La DEC 2074 relative au suivi des compléments de provisions demandés par la Commission Bancaire et non encore constitués n'a pas été établie et transmise à la Commission Bancaire.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du conseil d'administration à l'assemblée et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Par ailleurs, conformément à l'article 35 de la loi bancaire n° 90-589 du 25 juillet 1990, nous vous informons que les encours de crédits accordés aux personnes participant à la direction, à l'administration, à la gérance, au contrôle et au fonctionnement de la banque s'élèvent à FCFA 3.044 millions au 31 décembre 2005, soit 6,4 % des fonds propres effectifs de la banque à cette date. Le plafond autorisé par la réglementation bancaire est de 20 %.

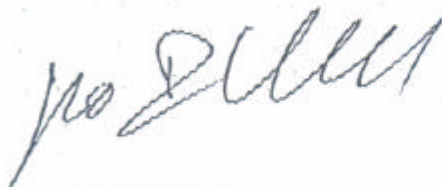
IV. FONCTIONNEMENT DES ORGANES SOCIAUX ET DU CONTRÔLE INTERNE

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications relatives au fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne.

Nous n'avons pas d'observation significative à formuler sur le fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne au cours de l'exercice écoulé.

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUERARD



Armand Paudohan
Expert-Comptable Diplômé

ERNST & YOUNG



Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable Diplômé

Le 14 avril 2006



**RAPPORT SPECIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BANQUES EN
CÔTE D'IVOIRE, S.A.
SGBCI**

**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

MAZARS & GUERARD
01 B.P. 3989 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 10.000.000
R.C.C.M. Abidjan 10018354

ERNST & YOUNG
5, avenue Marchand
01 B.P. 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

MAZARS & GUERARD
01 BP 3989 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 10.000.000
R.C.C.M. Abidjan 10018354

ERNST & YOUNG
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BANQUES EN CÔTE D'IVOIRE, S.A. SGBCI

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Cependant, en application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2005.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

2.1 AVEC LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (FRANCE), REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR JEAN-LOUIS MATTEI

Nature et objet : Convention d'assistance technique conclue entre SGBCI et la Société Générale (France).

Modalités : Les conditions de rémunération restent inchangées et les prestations facturées à la SGBCI au titre de l'exercice 2005 s'élèvent à FCFA 619 millions hors taxes, auxquelles s'ajoutent des remboursements de frais de FCFA 220 millions.

2.2 AVEC SOGEBOURSE, REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR BERNARD LABADENS

Nature et objet : Convention de mise à disposition par la SGBCI d'un local au second étage d'un immeuble sis à l'avenue Delafosse à Abidjan-Plateau. Ce bail est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation trois mois à l'avance par l'une des parties.

Modalités : Cette convention fait l'objet d'une facturation forfaitaire mensuelle de FCFA 1 million.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2005 s'élève à FCFA 12 millions.

2.3 AVEC SOGESPAR, REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR BERNARD LABADENS

Nature et objet

: Convention de mise à disposition par la SGBCI d'un local au second étage d'un immeuble sis à l'avenue Delafosse à Abidjan-Plateau. Ce bail est conclu pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation trois mois à l'avance par l'une des parties.

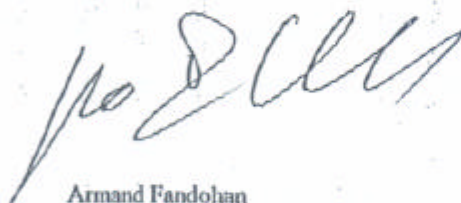
Modalités

: Cette convention fait l'objet d'une facturation forfaitaire mensuelle de FCFA 200.000.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2005 s'élève à FCFA 2,4 millions.

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUERARD



Armand Fandohan
Expert-Comptable Diplômé

ERNST & YOUNG



Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable Diplômé

Le 14 avril 2006



COMPTES ANNUELS 2005

BILAN										DEC 2800	
destiné à la publication											
ETAT : CÔTE D'IVOIRE				ETABLISSEMENT : SGBCI							
M	2 005	12	31	AD008	Q	AC9	01	A	3		
C	Date d'arrêté			CIB	IC	D	F	P	M		
(en millions de F CFA)											
POSTE	ACTIF								MONTANTS NETS		
									2 004	2 005	
A10	CAISSE								13 095	11 277	
A02	CREANCES INTERBANCAIRES								92 649	93 256	
A03	-A vue								39 982	39 847	
A04	Banques Centrales								37 845	39 259	
A05	Trésor Public, CCP								0	0	
A07	Autres établissements de crédit								2 137	588	
A08	- A terme								52 667	53 409	
B02	CREANCES SUR LA CLIENTELE								251 450	242 513	
B10	-Portefeuille d'effets commerciaux								11 755	12 106	
B11	Crédits de campagne								0	0	
B12	Crédits ordinaires								11 755	12 106	
B2A	-Autres concours à la clientèle								161 158	147 662	
B2C	Crédits de campagne								13 775	9 426	
B2G	Crédits ordinaires								147 383	138 236	
B2N	-Comptes ordinaires débiteurs								78 537	82 745	
B50	-Affacturage								0	0	
C10	TITRES DE PLACEMENT								19 355	32 563	
D1A	IMMOBILISATIONS FINANCIERES								1 382	7 311	
D50	CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES								3 639	3 547	
D20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								595	529	
D22	IMMOBILISATIONS CORPORELLES								8 789	9 396	
E01	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES								0	0	
C20	AUTRES ACTIFS								17 446	17 638	
C6A	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS								4 020	4 622	
E90	TOTAL DE L'ACTIF								412 420	422 652	

BILAN										DEC 2800	
destiné à la publication											
ETAT : CÔTE D'IVOIRE				ETABLISSEMENT : SGBCI							
M	2 005	12	31	A0008	D	AC9	01	A		3	
C	Date d'arrêté			CIB	LC	D	F	P		M	
(en millions de FCFA)											
POSTE	PASSIF								MONTANTS NETS		
									2 004	2 005	
F02	DETTES INTERBANCAIRES								15 266	24 665	
F03	-A vue								12 731	23 021	
F05	. Trésor Public , CCP								66	44	
F07	. Autres établissements de crédit								12 665	22 977	
F08	- A terme								2 535	1 644	
G02	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE								309 018	314 098	
G03	-Comptes d'épargne à vue								88 626	92 329	
G04	-Comptes d'épargne à terme								20 927	21 326	
G05	-Bons de caisse								8 839	10 616	
G06	-Autres dettes à vue								131 393	133 324	
G07	-Autres dettes à terme								59 233	56 503	
H30	DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE								0	0	
H35	AUTRES PASSIFS								6 401	7 107	
H6A	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS								9 789	11 615	
L30	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES								6 377	5 626	
L35	PROVISIONS REGLEMENTÉES								160	160	
L10	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT								0	0	
L20	FONDS AFFECTES								0	0	
L45	FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX								10 100	13 600	
L66	CAPITAL OU DOTATION								15 556	15 556	
L50	PRIMES LIÉES AU CAPITAL								2 429	2 429	
L55	RESERVES								19 824	20 502	
L59	ECARTS DE REEVALUATION								0	0	
L70	REPORT A NOUVEAU (+/-)								12 972	1 266	
L80	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)								4 528	6 028	
L90	TOTAL DU PASSIF								412 420	422 652	

BILAN										DEC 2800	
destiné à la publication											
ETAT : CÔTE D'IVOIRE				ETABLISSEMENT :				SGB CI			
M	2 005	12	31	A0008	Q	AC9	01	A	3		
C	Date d'arrêté			CIU	LC	D	F	P	M		
(en millions de F CFA)											
POSTE	HORS BILAN							MONTANTS NETS			
								2 004		2 004	
	ENGAGEMENTS DONNES										
	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT										
N1A	EN FAVEUR DES ETS DE CREDIT							0		0	
N1J	EN FAVEUR DE LA CLIENTELE							14 501		10 712	
	ENGAGEMENTS DE GARANTIE										
N2A	D'ORDRE DES ETS DE CREDIT							0		5 428	
N2J	D'ORDRE DE LA CLIENTELE							68 103		59 878	
N3A	ENGAGEMENTS SUR TITRES							16 606		27 520	
	ENGAGEMENTS RECUS										
	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT										
N1H	RECUS DES ETS DE CREDIT							0		0	
	ENGAGEMENTS DE GARANTIE										
N2H	RECUS DES ETS DE CREDIT							60 193		65 039	
N2M	RECUS DE LA CLIENTELE							14 978		19 789	
N3E	ENGAGEMENTS SUR TITRES							0		0	

COMPTÉ DE RESULTAT										(en tableau)
destiné à la publication										DEC 2880
ETAT : CÔTE D'IVOIRE				ETABLISSEMENT : SGBCI						
M	2005	12	31	A0008	Q	RE9	01	A	3	
C	Date d'arrêté			CIB	LC	D	F	P	M	
										(en millions de F CFA)
POSTE	CHARGES				MONTANTS NETS					
					2004		2005			
R01	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES				7 808		6 673			
R03	-Intérêts et charges assimilées sur dettes interbancaires				3 423		179			
R04	-Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard de la clientèle				4 320		6 494			
R4D	-Intérêts et charges assimilées sur dettes représentées par un titre				65		0			
R5Y	-Charges sur cptes bloqués d'action. et sur emprunts et titres subord.				0		0			
R05	-Autres intérêts et charges assimilées				0		0			
R5E	CHARGES SUR CREDIT -BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES				2 255		1 813			
R06	COMMISSIONS				45		154			
R4A	-CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES				127		203			
R4C	-Charges sur titres de placement				0		0			
R6A	-Charges sur opérations de change				65		125			
R6F	-Charges sur opérations de hors bilan				62		78			
R6U	CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION BANCAIRE				204		299			
R8G	ACHATS DE MARCHANDISES				0		0			
R8J	STOCKS VENDUS				0		0			
R8L	VARIATIONS DE STOCKS DE MARCHANDISES				0		0			
S01	FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION				16 752		17 109			
S02	-Frais de personnel				8 234		7 727			
S05	-Autres frais généraux				8 518		9 382			
T51	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS				2 195		2 026			
T6A	SOLDE EN PERTE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET DU HORS BILAN				4 478		0			
T01	EXCEDENT DES DOTATIONS SUR LES REPRISES DU FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX				4 400		3 500			
T80	CHARGES EXCEPTIONNELLES				120		1 943			
T81	PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS				3 048		1 707			
T82	IMPOT SUR LE BENEFICE				4 074		4 711			
T83	BENEFICE DE L'EXERCICE				4 528		6 028			
T85	TOTAL				50 034		46 166			

COMPTE DE RESULTAT

(en tableau)

destiné à la publication

DEC 2880

ETAT : CÔTE D'IVOIRE

ETABLISSEMENT : SGBCI

M 2005 12 31 A0008 Q RE9 01 A 3
C Date d'arrêté CIB LC D F P M

(en millions de F CFA)

POSTE	PRODUITS	MONTANTS NETS	
		2004	2005
V01	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	26 063	22 375
V03	-Intérêts et produits assimilés sur créances interbancaires	1 806	1 415
V04	-Intérêts et produits assimilés sur créances sur la clientèle	24 240	20 854
V51	-Produits et profits sur prêts et titres subordonnés	0	79
V5F	-Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	0	0
V05	-Autres intérêts et produits assimilés	17	27
V5G	PRODUITS SUR CREDIT -BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	2 891	2 316
V06	COMMISSIONS	13 265	14 479
V4A	PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES	3 090	3 783
V4C	-Produits sur titres de placement	809	1 139
V4Z	-Dividendes et produits assimilés	431	585
V6A	-Produits sur opérations de change	894	1 090
V6F	-Produits-sur opérations-de hors bilan	956	969
V6T	PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 743	1 552
V8B	MARGES COMMERCIALES	0	0
V8C	VENTE DE MARCHANDISES	0	0
V8D	VARIATIONS DE STOCKS DE MARCHANDISES	0	0
W4R	PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	639	507
X51	REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	0	0
X6A	SOLDE EN BENEFICE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET DU HORS BILAN	0	487
X01	EXCEDENT DES REPRISES SUR LES DOTATIONS DU FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	0	0
X80	PRODUITS EXCEPTIONNELS	685	34
X81	PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	1 658	633
X83	PERTE DE L'EXERCICE	0	0
X85	TOTAL	50 034	46 166



TEXTE DE RESOLUTIONS



SOCIETE GENERALE DE BANQUES EN COTE D'IVOIRE

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital de 15.555.555.000 de francs CFA
Siège Social : 5 & 7, Avenue Joseph Anoma
01 BP 1355 ABIDJAN 01
N° RCCM CI-ABJ-1962-B-2641
Liste des Banques de C.I. N° 8
Agrément CREPMF N° TCC-02/99

RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU VENDREDI 16 JUIN 2006

Première Résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2005

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2005, les approuve expressément ainsi que le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2005 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Deuxième Résolution

Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, prend note du Rapport Spécial des Commissaires aux comptes conformément aux dispositions de l'article 438 de l'Acte Uniforme et approuve, en tant que de besoin, les conventions y figurant.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Troisième Résolution

Affectation du résultat et fixation du dividende

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 6 027 587 180 FCFA, augmenté des reports à nouveau antérieurs à concurrence de 1 266 122 837 FCFA, soit un total de 7 293 710 017 FCFA comme suit :

- ▶ à la réserve légale et spéciale, 904 138 077 FCFA, représentant 15% du résultat de l'exercice ;
- ▶ à titre de dividende brut aux actionnaires, 6 222 222 000 FCFA.
- ▶ à titre de report à nouveau, 167 349 940 FCFA.

Elle fixe donc le dividende brut de l'exercice 2005 à 2000 FCFA par action et autorise son paiement dans un délai de 15 jours francs à compter du 16 juin 2006.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Quatrième Résolution

Quitus et décharge de leur gestion aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, donne aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes quitus et décharge de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2005.

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif de sa gestion d'Administrateur à Monsieur Michel MIALLE.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Cinquième Résolution

Renouvellement du mandat de trois Administrateurs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, constatant que des mandats d'Administrateurs viennent à expiration ce jour, décide de renouveler pour une durée de trois années, sous réserve de l'agrément de la Commission Bancaire, et qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir au cours de l'année 2009 pour statuer sur les compte de l'exercice clos le 31 décembre 2008, les mandats de :

- Tiémoko Yadé COULIBALY
- Didier ALIX
- GROUPE ATHENA AFRIQUE représenté par Mr Hugues de ROQUETTE-BUISSON

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Sixième Résolution

Renouvellement de la Société ERNST & YOUNG en qualité de Commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration décide de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la Société ERNST & YOUNG, dont le siège social est à 5, Avenue Marchand, 01 BP 2715 – Abidjan 01, pour une durée de six (6) exercices sociaux qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

La Société ERNST & YOUNG sera représentée par Madame Caroline ZAMOJCIONNA-ORIO.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Septième Résolution

Nomination de la Société SIGECO en qualité de Commissaire aux comptes Titulaire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, la Société SIGECO, domiciliée à 23, Avenue Chardy, 01 BP 1328 – Abidjan 01, pour une durée de six (6) exercices sociaux qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

La Société SIGECO sera représentée par Monsieur N'DABIAN Kroah Bilé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Huitième Résolution

Nomination de deux Commissaires aux comptes Suppléants

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer en qualité de :

- Commissaire aux comptes suppléant de la société ERNST & YOUNG, pour une durée de six (6) exercices sociaux qui viendra à échéance à l'issue l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011, le Cabinet UNICONSEIL, domicilié Immeuble les Arcades, Avenue Franchey d'Esperey, 01 BP 5552 Abidjan 01.

Le Cabinet UNICONSEIL sera représenté par Monsieur TIEMELE Yao Djué ;

- Commissaire aux comptes suppléant de la société SIGECO, pour une durée de six (6) exercices sociaux qui viendra à échéance à l'issue l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011, Monsieur FOFANA Lamine, Expert comptable diplômé, domicilié 01 BP 5682 Abidjan 01.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Neuvième Résolution

Pouvoirs

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès verbal constatant ses délibérations aux fins d'effectuer ou faire effectuer toutes formalités légales, de publicité et autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

LE RESEAU SGBCI

AGENCES D'ABIDJAN

ADJAME ABROGOUA
ADJAME LIBERTE
CITE FINANCIERE
COMMERCE
HOTEL IVOIRE
II PLATEAUX
INDENIE
PLATEAU
ESPACE ENTREPRISES
PRIVILEGE
PYRAMIDE
RIVIERA

VALLONS
YOPOUGON
ABOBO
BINGERVILLE
DIVO
VRIDI
AUTOROUTE
GRAND-BASSAM
BIETRY
KOUMASSI
MARINE
MOSQUEE

AGENCES DE PROVINCE

BOUAKE
TOUMODI
YAMOOUSSOUKRO
KORHOGO
DALOA
MAN

DANANE
SAN-PEDRO
GAGNOA
SOUBRE
ABENGOUROU